

2024-05/014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Monsieur François CAVALLIER

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON,
Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale
AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Michel REZK, Karine CACHELEUX,
Nicolas BAGNIS, Marie MEYER, Cécile AUTRAN, Timothée KOENIG.

Absents excusés : Laurent DENIS (Pouvoir à François CAVALLIER), Isabelle
DERBES (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Céline PELLISSIER (Pouvoir à
Karine CACHELEUX), Sandrine BUIRON (Pouvoir à Marie MEYER), Aurélie
COURANT (Pouvoir à Christiane TANZI), Pascal MONTLAHUC (Pouvoir à
Jacques BERENGER).

Absents : Sara SUSINI, Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 14

VOTANTS : 20

VENTE D'UN VEHICULE DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un véhicule de marque MITSUBISHI
CANTER immatriculé ES-683-AX, utilisé par les services techniques a été cédé le
04 mars 2024, date de la signature du certificat de cession.

Ce véhicule MITSUBISHI CANTER a été cédé au prix de 20 000€ dont 12 287,67€
réinvestis pour l'achat d'un nouveau véhicule.

Le garage MOLINES a donc versé à la commune la différence par un virement
d'un montant de 7712,33€.

Monsieur le Maire sollicite, par conséquent, du conseil de prendre acte de la
vente de ce véhicule au garage MOLINES situé au Tignet route de Draguignan.

Le conseil oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la vente du véhicule MITSUBISHI CANTER immatriculé ES-683-AX
au garage MOLINES situé au Tignet route de Draguignan.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

